



Province de Namur  
Commune de Florennes

## Le Mercredi des Enfants

(Accueil extrascolaire communal du mercredi après-midi)

2016-2017

Règlement d'ordre intérieur et organisation → aide-mémoire ( !! voir détails dans le règlement complet)

**Le Mercredi des Enfants accueille tous les enfants de l'enseignement maternel et primaire pendant les périodes scolaires.**

- Inscription : dossier complet d'inscription obligatoire pour chaque enfant → Inscription à l'accueil du mercredi pour l'année scolaire auprès d'un(e) accueillant(e) ou auprès de la coordinatrice ATL
- En plus du dossier d'inscription, **prévenir** de la participation aux activités d'un mercredi ou de l'absence de son (ses) enfant(s) au + tard le vendredi précédent max 17h (accueillant(e)s ou coordinatrice ATL)
- Horaire : de 12h15 à 18h → activités structurées intérieures ou extérieures de 13h15 à min 16h → reprendre son enfant **avant 13h15 ou après l'activité structurée = 16h (→ alors max 18h)**
- Organisation des activités de l'après-midi : !!! activités structurées parfois + longues (donc + tard que 16h) ou autre endroit ou.... → **s'informer** via le dépliant mensuel + affiche dans les lieux d'accueil + site communal + accueillant(e)s + coordinatrice ATL
- Participation financière :
  - Si départ max 13h15 : **1,50 € par enfant et par mercredi**
  - Pour le Mercredi des Enfants (activités de l'après-midi) : **5 € par enfant et par mercredi**
- Gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant
- **Prépaiement** auprès des accueillant(e)s ou via la commune (compte n° BE71 0910 0052 7869 + communication : « AES – Nom et prénom de l'enfant – école ») → se renseigner auprès des accueillant(e)s pour savoir s'il y a toujours une réserve de paiement
- Départs :
  - **Les enfants ne peuvent pas quitter le local seuls** → venir les chercher au local d'accueil et se signaler aux accueillant(e)s
  - Prévenir l'accueillant(e) si l'enfant sera repris par une des personnes désignées sur la fiche d'inscription
- Repas : prévoir pique-nique de midi + collation de l'après-midi (eau à disposition)
- Prévoir **tenue adaptée aux activités** + langes, lingettes, vêtements de rechange, couette et doudou pour les plus petits si nécessaire
- Photos des enfants en activités → publiées sur le site communal ou dans certaines brochures → si pas d'accord, le signaler à la coordinatrice ATL.

**Coordination ATL :** Christine HOUCKE, 071/68 14 01 ou 0474/94 99 99 ou atl@florennes.be

